



Dans le Morbihan, l'arbre revient dans les parcelles

Afin de se lancer dans l'agroforesterie intraparcellaire, dix agriculteurs morbihannais ont créé un GIEE dédié, à l'automne 2021. Les plantations viennent de se terminer et vont désormais être suivies pour l'acquisition de références technico-économiques et environnementales. Ce groupe pilote devrait faire des émules.

« **N**ous avons, ces soixante dernières années, poussé l'arbre à l'extérieur des exploitations agricoles, mais il revient en force », avance Samuel Le Port, chargé de mission Agroforesterie-Forêt-Bois Energie à Chambres d'agriculture de Bretagne. L'implantation d'arbres dans les systèmes d'exploitation, qui s'inscrit dans les principes d'agroécologie, est un sujet d'actualité en Bretagne. Dans le Morbihan, certains agriculteurs ont souhaité aller au-delà de la plantation en bordure de champs et intégrer les arbres au sein même des parcelles pour concilier production agricole et forestière. « L'agroforesterie intraparcellaire est une pratique ancestrale que nous allons remettre au goût du jour, souligne le chargé de mission. Autrefois, en Bretagne, les exploitations cidricoles dans lesquelles les animaux pâturaient étaient légion. »

Création d'un GIEE

Le projet démarre en 2020, porté par le réseau des groupes de développement du Morbihan, Rés'Agri 56. « En octobre,

la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne nous a accordé un premier financement pour soutenir, pendant un an, la construction du projet et l'émergence du collectif, explique Aurélie Rio, animatrice de groupes Rés'Agri 56. En octobre 2021, le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) a été créé pour trois ans. »

Ce GIEE AGROF-IP, pour Agroforesterie intraparcellaire, réunit dix agriculteurs. Ces derniers sont à la tête de systèmes de production très diversifiés, en agriculture biologique comme en conventionnel : lait, grandes cultures, porc bio plein air, chèvres, apiculture, arboriculture, maraîchage... « Il s'agit surtout de jeunes exploitants, mais pas uniquement, informe l'animatrice. Ce projet présente des enjeux de long terme. Ceux qui viennent de s'installer pensent à leur avenir ; les aînés, quant à eux, visent la valorisation de leur exploitation, pour une future transmission. »

4 500 arbres plantés

« Les plantations ont démarré à l'automne 2022 et viennent de se terminer, précise Aurélie Rio. Au total, elles ont concerné 90 hectares et 4 500 arbres. » Les exploitants ont bénéficié du Plan de relance dédié à la plantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires. « Les plants ont été financés. » Certains agriculteurs ont réalisé les plantations eux-mêmes, d'autres ont fait appel à des entreprises ou au lycée La Touche de Ploërmel. L'apport financier du Plan de relance a motivé d'autres agriculteurs à s'engager dans ce projet d'agroforesterie intraparcellaire. « Nous ne manquerons pas de les inviter aux visites programmées pour le GIEE », note l'animatrice. Reste maintenant à suivre ces plantations. « Nous sommes partis pour vingt ans », s'amuse Samuel Le Port.

Acquérir des références locales

En Bretagne, malgré l'intérêt qu'elles suscitent, les pratiques d'agroforesterie intraparcellaire sont peu développées. « Nous nous sommes référés à toutes les données que nous avons pu

Un projet cohérent avec les autres démarches territoriales existantes

Dès 2003, les Groupements de valorisation agricole, puis les groupes affiliés à Rés'Agri 56 ont mis en place quatre groupes bois énergie pour produire du bois plaquette. Le réseau travaille à redonner une valeur au bocage depuis seize ans. En 2014, la SCIC Argoat Bois Energie a été créée sur le Pays de Pontivy pour la commercialisation du bois plaquette issu du bocage. En 2016, la SCIC a été élargie à l'échelle départementale, incluant les éleveurs des groupes bois énergie de Rés'Agri 56. Par ailleurs, plusieurs actions sont menées pour protéger le bocage, le reconstituer ou le valoriser : les groupes affiliés à Rés'Agri 56 ont entre autres été moteurs dans les programmes tels que Harmonie et Breizh Bocage.



Le GIEE AGROF-IP, porté par le réseau des groupes de développement du Morbihan, Rés'Agri 56, a été créé pour non pas planter des haies mais se lancer dans l'agroforesterie intraparcellaire.

Les plantations intraparcellaires, qui ont eu lieu entre l'automne 2022 et le printemps 2023, ont concerné 90 hectares et 4 500 arbres.

recueillir, notamment auprès de l'Association française d'agroforesterie et de l'Afac-Agroforesteries, reprend Samuel Le Port. Notre objectif est désormais d'acquérir des références locales, car le manque de références technico-économiques dans le domaine est un des freins au développement de ces pratiques. Ce projet va servir de vitrine et nous aider à communiquer sur le sujet. »

La diversité des systèmes d'exploitation au sein du GIEE AGROF-IP permettra d'étudier et de réunir des références pour tous les cas de figure d'intégration de l'arbre. « Les systèmes agroforestiers peuvent s'appliquer à toutes les productions agricoles, souligne le chargé de mission. Les arbres peuvent être intégrés au sein de toutes les parcelles, qu'elles soient cultivées, pâturées ou fauchées. »

Espèces à planter, densité de plantation, coûts engendrés, valorisation des produits... les données technico-économiques à recueillir sont multiples pour déployer l'intégration d'arbres dans les différents systèmes de production.

Biodiversité et stockage de carbone

« Nous allons également suivre l'impact de ces plantations sur la biodiversité et le stockage du carbone », informe Samuel Le Port. Le GIEE ne travaillera pas seul. Il sera entre autres accompagné, pour le suivi de la biodiversité, par le réseau Bretagne Vivante et l'Institut Agro Rennes-Angers. Des comptages de populations de papillons, indicateurs emblématiques, sont d'ores et déjà prévus. Certains indicateurs pourront être suivis par des élèves de lycées agricoles ou encore des Maisons familiales et rurales du département.

Le GIEE travaillera par ailleurs avec le projet Carbochage qui permet de certifier le carbone stocké avec une méthode reconnue par le Label bas carbone afin de monnayer les unités carbonées auprès d'entreprises.



Redorer l'image de l'arbre

« L'arbre ne doit plus être perçu comme un concurrent mais comme une valeur ajoutée, souligne Aurélie Rio. Il rend de multiples services. » Avec les références acquises, les deux responsables souhaitent mettre fin aux idées reçues. Car au sein des systèmes de production, l'arbre offre un apport d'ombre et une protection contre les prédateurs : deux facteurs bénéfiques au bien-être animal. Il sert de brise-vent et d'épurateur de polluants, améliore la structure et la fertilité du sol, lutte contre l'érosion des sols, apporte une biodiversité utile à la protection des cultures. Enfin, il stocke du carbone, produit du bois et des fruits, peut être considéré comme une ressource fourragère (cas du mûrier blanc ou du frêne), restructure le paysage et crée de l'emploi. « Avec les effets du changement climatique, les arbres voient leur image redorée », assure Samuel Le Port. ■

Gaëlle Gaudin



Contacts : Aurélie Rio

Animatrice de groupes Rés'Agri 56, Tél. : 07 85 08 08 53, aurelie.rio@bretagne.chambagri.fr



Samuel Le Port

Chargé de mission Agroforesterie-Forêt-Bois énergie à Chambres d'agriculture de Bretagne, Tél. : 06.08.41.56.77, samuel.leport@bretagne.chambagri.fr